

PROGRAMME France VAE

Mis à jour 21/10/2024

Qu'est-ce que la VAE ?

La VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience, issue de la Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, est un moyen d'obtenir un diplôme, sans avoir à suivre une formation. Comment ? Tout simplement en partant de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle.

Objectifs :

- Comprendre les attendus du livret 2 en fonction du diplôme visé
- Rédiger son livret 2
- Se préparer au passage devant le jury
- Obtenir son diplôme

Pré requis :

- Avoir un ordinateur et une connexion internet
- Posséder un logiciel de traitement de texte
- Avoir les compétences professionnelles en lien avec le métier visé

Modalités d'accès et financements :

Toute personne souhaitant bénéficier du dispositif de la VAE aura la possibilité de bénéficier d'une prise en charge par le dispositif de France VAE s'il se trouve dans un des cas de figure suivants :

- Salarié du secteur privé
- Demandeur d'emploi de catégorie 1 à 3
- Bénévoles
- Proches aidants

Un architecte accompagnateur de parcours vous sera attribué, il aura la charge de réaliser le dossier de faisabilité afin d'étudier votre parcours professionnel, de faire le point des compétences maîtrisées et de vous attribuer un volume d'heures individuelles et/ ou collectives pour la réalisation de l'accompagnement. Une fois complété, ce dossier vous sera envoyé pour signature électronique, une fois les documents rassemblés, ce dossier est envoyé au certificateur pour étude finale Si le certificateur valide votre dossier de faisabilité vous obtenez une recevabilité.

N° SIRET : 515 188 084 000 39 - Déclaration d'activité n°93830638183 ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

© 2024 Tous droits réservés à « Laëtitia Marsault EI – VALORISE »

Ce document est obligatoire pour bénéficiaire de l'accompagnement par le dispositif France VAE.

Vous aurez alors la possibilité de débiter votre parcours d'accompagnement ou de décaler le démarrage à 6 mois **maximum**.

L'accompagnement méthodologique durera maximum 8 mois conformément au dispositif.

ATTENTION pour les diplômés pour lesquels le certificateur est le DAVA, le candidat devra s'acquitter des frais de jury d'un montant de 250€. France VAE ne prenant pas en charge les frais de passage devant le jury. Cependant, le candidat pourra mobiliser son CPF avec un reste à charge, conformément au décret n°2024-394 du 29 avril 2024 qui instaure une participation forfaitaire de 100€ pour tous les titulaires d'un CPF.

ATTENTION : Ce dispositif étant en avance de phase il est susceptible d'évoluer dans les conditions d'accès.

Modalités de mise en œuvre :

L'accompagnement se déroule exclusivement à distance.

Il comprend un accompagnement méthodologique à la rédaction du livret 2 ainsi qu'une préparation à l'entretien devant le jury ainsi que des rendez-vous réguliers avec l'accompagnateur désigné.

Ces séances se déroulent en visio et font l'objet de la signature d'une fiche de présence à chaque rendez-vous.

Le temps est décompté par tranche de 30 minutes.

Un planning prévisionnel sera remis au candidat au début de son parcours qu'il devra respecter pour pérenniser son parcours et sa progression conformément au dispositif retenu.

Deux mois après le début d'accompagnement, le candidat devra donner une date prévisionnelle de dépôt du livret.

Tout manquement fera l'objet d'une trace écrite annexée au dossier du candidat.

Attention : accompagnement ne veut pas dire validation, il s'agit d'une prestation d'accompagnement méthodologique.

Outils mis à disposition :

N° SIRET : 515 188 084 000 39 - Déclaration d'activité n°93830638183 ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

© 2024 Tous droits réservés à « Laëtitia Marsault EI – VALORISE »

Le candidat bénéficiera d'un outil méthodologique et pédagogique mis à sa disposition via une plateforme d'accès sécurisé en accès libre durant la durée de l'accompagnement.

Sur cette plateforme le candidat y trouvera également le livret 2 vierge et le référentiel métier concerné.

Le règlement intérieur, les conditions générales de vente, le planning prévisionnel seront disponibles dans cet outil, toute validation sur la plateforme vaut acceptation.

Cet outil reste la propriété exclusive de « VALORISE » et ne devra en aucun cas être diffusé à des tiers en raison de la propriété intellectuelle.

Le suivi du candidat sera matérialisé par une fiche de suivi qu'il s'engage à signer en fin d'accompagnement, elle sera disponible sur demande du candidat.

La progression du candidat sera évaluée conformément au planning établi en début d'accompagnement en lien avec la fiche de suivi

Durée :

L'accompagnement se déroule uniquement à distance. La durée globale du parcours est de 6 à 8 mois

Le candidat à 6 mois calendaire pour démarrer son parcours à compter de la date d'obtention de la recevabilité.

Financement :

Les frais d'étude de dossier de faisabilité et d'accompagnement sont pris en charge par le dispositif France VAE.

Dépôt du dossier et examen :

Pour les candidats France VAE : l'issue du parcours d'accompagnement, le dossier sera déposé par l'accompagnateur à la VAE sur le site France VAE.

Le candidat sera convoqué devant le jury dans les 3 mois après le dépôt dudit dossier.

Pour les autres candidats : le candidat déposera lui-même le dossier auprès du certificateur concerné.

Accessibilité :

N° SIRET : 515 188 084 000 39 - Déclaration d'activité n°93830638183 ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

© 2024 Tous droits réservés à « Laëtitia Marsault EI – VALORISE »



Si vous êtes en situation de handicap, ou si vous pensez avoir des besoins spécifiques merci de vous signaler lors du recueil des besoins et auprès du référent handicap : Laetitia MARSAULT – valorise.lm@gmail.com afin d’adapter l’accompagnement ou de vous réorienter si nécessaire.

Contact :

MARSAULT Laëtitia

valorise.lm@gmail.com

06.67.67.21.41

N° SIRET : 515 188 084 000 39 - Déclaration d’activité n°93830638183 ce numéro ne vaut pas agrément de l’Etat

© 2024 Tous droits réservés à « Laëtitia Marsault EI – VALORISE »